

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

0413312922

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2020 en faveur de l'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge et de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes âgées.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant le droit au répit des aidants de personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. Ainsi, l'aide aux aidants et l'amélioration des solutions de répit font partie des orientations des schémas départementaux 2017-2022 en faveur des personnes handicapées et des personnes du bel âge.

L'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie (A3), sise 270 bd de Sainte-Marguerite - 13009 Marseille (Hôpital Sainte-Marguerite), est présidée par Monsieur Thierry Baurant depuis septembre 2014. Créée en décembre 2006, elle a pour but de prévenir l'épuisement moral et physique des aidants naturels. Ses actions visent à faciliter le recours aux solutions de répit et d'accompagnement en les rendant accessibles et lisibles auprès du grand public et des professionnels.

L'association porte deux plateformes d'accompagnement et de répit :

- La plateforme de Marseille créée en 2009 couvrant Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes-Mirabeau et Le Rove ;
- La plateforme d'Arles-Camargue créée en 2011 couvrant Arles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Mourières, Fontvieille ainsi que les communes du ressort d'intervention du territoire du pôle infos seniors Durance-Alpilles (géré par l'association Alp'âges coordination).

Leur activité consiste à maintenir et développer la vie sociale des aidants, proposer des sorties de répit et de loisirs, écouter et soutenir les aidants par la mise en place d'une permanence physique et téléphonique, des sessions d'information sur les maladies neuro-dégénératives, des groupes de paroles et un accompagnement psychologique individuel.

L'association propose en 2020, des ateliers de sophrologie et de répit aidants/aidés, des actions d'accompagnement des aidants au sein d'EHPAD, des sessions d'information auprès des proches

aidants et des professionnels. Elle vise à développer l'accompagnement des aidants de la zone Nord de Marseille et des Pennes-Mirabeau. Un comité des aidants existe désormais sur chacune des plateformes afin d'organiser une meilleure remontée des besoins.

Durant la crise sanitaire du Covid-19, l'association a su continuer à proposer des actions en s'adaptant : appels systématiques à destination de l'ensemble des aidants, élaboration d'une boîte à outils de l'aidant, des séances de sophrologie, des groupes de soutien, et le thé virtuel des aidants ont également pu être animés en ligne.

La participation du Conseil départemental s'est élevée en 2019 à 30 000 € en raison de l'augmentation de l'activité de l'association ainsi que de la création du poste de coordinatrice de plateforme à Marseille en cours d'année. Ce poste a permis notamment à l'association d'assurer le secrétariat du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie sur le champ des personnes du bel âge et de développer son action au sein de la zone Nord de Marseille (13ème, 14ème, 15ème, 16ème arrondissements).

Le budget de fonctionnement 2020 est présenté à l'équilibre, à hauteur de 301 200 €. Le taux de dépendance financière au Département est de 9,63 %.

Pour 2020, cette association sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 €, soit une augmentation réelle de 10 000 € par rapport à 2019.

Il est proposé un montant de financement de 36 000 € afin de tenir compte en année pleine du salaire chargé à mi-temps de la coordinatrice de la plateforme de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL